



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 30 Juillet 2024 à 12h00

Par voie électronique ()*

Président de la Commission : M. MICHOUX Johan

Ont participé :

Mme CHABANCE Marie-Claude

MM. ALLEZARD Olivier - AUGENDRE Stéphane - KRUG Didier

(*) Conformément à l'Article 7.2 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission des Coupes et Championnats s'est déroulée exceptionnellement par voie électronique ce Mardi 30 Juillet 2024 à 12h00 sous la présidence de Monsieur Johan MICHOUX.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

La Commission a validé les calendriers Seniors D1, D2 et D3 pour la saison 2024/2025. Ils seront publiés sur le site du District du Cher de Football à la suite de la réunion.

⇒ [Consulter les calendriers](#)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

I – COURRIER CLUB

A la suite de la parution sur le site du District des compositions des Poules des Championnats Départementaux Seniors pour la saison 2024/2025, le club de l'**ES AUBIGNY S/ NERE** a demandé, dans un mail du 24/07/2024, à être versé dans la poule (A) de la D3 – Garage des Stuarts Distinction.

⇒ **La Commission ne peut donner une suite favorable à cette demande, les poules ont été élaborées par zones géographiques en tenant compte des desiderata des clubs formulés dans les délais.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club d'où ils sont licenciés.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District du Cher de Football (secretariat@cher.fff.fr), dans les conditions de forme prévues des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 13h00.

Le Président de la Commission,



Johan MICHOUX

La Secrétaire de la Commission,



Marie-Claude CHABANCE